



## Décision de radiodiffusion CRTC 2014-359

Version PDF

Ottawa, le 8 juillet 2014

### Diverses titulaires

Diverses localités

### Diverses entreprises de programmation de radio – Renouvellements administratifs

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de programmation de radio énoncées ci-dessous, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 décembre 2014, en vertu des modalités et **conditions de licence** en vigueur dans les licences actuelles.

Nom du titulaire	Indicatif d'appel et localité
2188301 Ontario Corporation	CFAO-FM Alliston (Ontario)
Apsley Community Chapel	CFSH-FM Apsley (Ontario)
CFMU Radio Incorporated	CFMU-FM Hamilton (Ontario)
Eternacom Inc.	CJTK-FM-3 Elliot Lake (Ontario)
Siksika Communications Society	CHDH-FM Siksika (Alberta)
The University of Manitoba Students' Union	CJUM-FM Winnipeg (Manitoba)

2. La présente décision ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de ces licences pourrait soulever. Le Conseil a l'intention de se prononcer sur le renouvellement des licences à une date ultérieure, et les personnes intéressées pourront soumettre leurs commentaires en temps opportun.

Secrétaire général

*\*La présente décision doit être annexée à chaque licence.*